

# Les 6 Étapes du Protocole d'Aménagements Raisonables

1



## Établir un diagnostic officiel

Un spécialiste ou une équipe pluridisciplinaire doit attester les besoins spécifiques de l'élève.



## Introduire la demande

Démarche lancée par les parents, l'élève majeur, le CPMS ou l'équipe éducative.

2

3



## Se concerter entre partenaires

Réunion obligatoire entre la direction, le conseil de classe, le CPMS et les parents.



## Définir les aménagements raisonnables

Choix de mesures matérielles, organisationnelles ou pédagogiques adaptées sans modifier les objectifs.

4

5

## Signer le protocole écrit

Document officiel actant les aides, signé par l'école et la famille.



## Évaluer et adapter régulièrement

Mise en œuvre rapide et réévaluation lors des moments-clés du parcours scolaire.

6